

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D' ASTRIDA.

N° 46/E.6.

Objet:
Attestation de
séjour.



TRANSMIS à Monsieur le Chef du Bureau de
la Colonisation à Usumbura, suite à son n° 1048/Agri
Col. dossier MAGANLAL PRANSHANKER JOSHI

N.B. l'attestation de séjour délivrée par le
territoire et qui était annexé au dossier était
celle du sieur DALPATRAM Pranshanter Joshi frère
du requérant.

Astrida, le 9 janvier 1951.-
L'Administrateur Territorial Assistant,

J. KIRSCH,